



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصلية الجزائر بنانت

Communiqué

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens relevant de la circonscription consulaire de Nantes que suite à la réouverture partielle des frontières et la reprise, depuis le 1 juin 2021, des vols commerciaux, l'accès au territoire national n'est soumis à aucune autorisation préalable.

Aussi, l'opération de rapatriement ayant pris fin le 28 février 2021, le Consulat n'est plus en charge de la gestion des opérations de voyages transfrontaliers .

Désormais, la réservation et l'achat de billets, ainsi que les frais de confinement relèveront uniquement des services commerciaux de la compagnie nationale « Air -Algérie » ou des autres compagnies aériennes étrangères, lorsque des vols, à destination de notre pays, leur sont programmés.

S'agissant des demandes de dispense de paiement de frais confinement pour les catégories d'étudiants et des personnes âgées à faible revenu, le Consulat continue à assurer les opérations de vérification de l'éligibilité de nos concitoyens à prétendre à cette mesure décidée par Monsieur le Président de la République.

Il demeure entendu que cette opération ne signifie aucunement une réservation auprès de la compagnie Air Algérie.